



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
☎ 03.22.95.16.81
@ adantin@somme.fff.fr

COMMISSION FEMININE

RASSEMBLEMENT DES JOUEUSES U12 FEMININE

LIEU : TEAMS5
25, rue le Tintoret 80000 AMIENS

DATE : Jeudi 10 février 2022
De 13h30 à 16h30

RDV à 13h15

JOUEUSES U12F CONVOQUEES

Club(nom)	Nom Prénom
LA FRATERNELLE AILLY S/NOYE	VANWYNSBERGHE VICTORIA - MOOR LEA
USOAS	QUINEJURE LEANE - MANTEAUX MAELYS - FERRARO LYNE - BONNIERE CLEMENTINE
AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL	BRASDEFER EVA - MALANDA MATUNDU MELIANE - OGE LOLA - MAHMOUDI SELYA - HENRY MAELYS - EL MORABITI AYA - LOUQUE LISA - SANCHES MAYRA - FERRON JEANNE - GALLOIS DUGENEST LILOU - TOURBIER MANON - SERET SHEYRINE - ENNUYER EMMA - PICARD ZELIA - DAFREVILLE LUANE - COUILLARD INES
F.C BLANGY TRONVILLE	CARNOY MESSALINE
ENT.S. CAGNY	ZAMPALEGRE SAIDA
AM. ANCIENS ELEVES CHAULNES	ERIMA SHAYNA - PAUL LUANA
U.S. CORBIE	DEMOOR EMMA
F.C. ESTREES MONS	DUBOIS ALICIA - WARGNIER ANAE - ENNAIR MARWA -
A.S. GLISY	DIZAMBOURG DANAE
ET.S. LICOURT	BRIDOUX LEANE
U.S. MARCELCAVE	BONY ROMANE - SENE KIMY
U.S. C. DE MOISLAINS F.	HECQUET MAEVA
A.S. NAMPS MAISNIL	SEGUIN JEANNE
A.S. DU PAYS NESLOIS	FERRAND SHANA - SIROS PARIS JEANNE
POIX BLANGY CROIXRAULT F.C.	LUQUET NOEMIE
U.S. ROISEL	DECAGNY KENZA - FERNANDES LOU ANNE
U.S. ROSIERES	LEROY JOHANNA
U. S. ROYE NOYON COEUR	LEMPEREUR JADE - ANDRE CAMILLE
U.S. SAILLY SAILLISEL	GRIMAUX LISA - RICHARD FIONA
ENT.S. STE EMILIE EPEHY LE	HERPIN LUDIVINE - HERPIN AMANDINE

ATTENTION : PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE pour les accompagnateurs majeurs

ENCADREMENT	Commission Féminines
--------------------	----------------------

En cas d'indisponibilité, prévenir Angélique DANTIN (adantin@somme.fff.fr / 03 22 89 80 20 / 06 79 46 75 18)

Destinataires : Clubs, Encadrements, P. TRANQUILLE (Président du District), Pt Commission Technique, P. Fouré

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée. S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUSE DEVRA:	
<ul style="list-style-type: none">• Se munir de l'équipement sportif de son club d'origine	<ul style="list-style-type: none">• Présenter sa Fiche individuelle
<ul style="list-style-type: none">• Présenter avec un masque	<ul style="list-style-type: none">• Avoir sa gourde ou bouteille d'eau personnelle
<ul style="list-style-type: none">• Avoir des chaussures adaptées (BASKETS)	<ul style="list-style-type: none">• se présenter en tenue
<ul style="list-style-type: none">• respecter les protocoles sanitaires	<ul style="list-style-type: none">•